

## **Sauveteur Secouriste du Travail : Formation initiale**

*Formation intra-entreprise*

*Programme conforme au référentiel V7.01.2020*

**La durée :**

✕ 2 jours (14 heures)

**Les participants :**

✕ Groupe de 4 à 10 stagiaires

**Tarif :** selon devis joint

**Délais d'accès moyen :** variable entre 10 et 21 jours pour la mise en place d'une session.

**Accessibilités :** La formation est accessible à tout public ; pour les personnes en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques, nous proposons la mise en place d'un accompagnement afin que la formation se déroule dans les meilleures conditions : notre REFERENTE HANDICAP Joëlle Gruelles est chargée d'organiser leur accueil, et reste à leur disposition au 07 78 39 84 28 ou [jplusformation@hotmail.com](mailto:jplusformation@hotmail.com)

### **Le contexte**

L'employeur est tenu d'organiser les secours dans l'entreprise. La formation SST des secouristes constitue une recommandation de la CNAM TS.

**La formation SST répond à une préconisation de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.**

Elle recommande qu'1 salarié sur 10 soit SST avec au minimum 2 SST sur chaque site de travail, quel que soit le nombre de salariés sur le site (par exemple, si 2 salariés sont présents sur le site et qu'ils sont tous les 2 SST, l'un pourra secourir l'autre)

### **Les objectifs de la formation**

- ✕ Accroître le nombre de sauveteurs capables d'intervenir immédiatement et efficacement après tout accident
- ✕ Promouvoir la prévention des risques professionnels
- ✕ Respecter l'art. R4224-15 du code du travail tout en suivant les recommandations de la CNAMTS
- ✕ Disposer au plus près des situations de travail réelles de salariés formés capables de détecter des dangers et d'informer la hiérarchie

### **Les objectifs pédagogiques**

Etre capable de :

#### **ROLE DE SECOURS**

1. Protéger en reconnaissant le signal d'alerte aux populations en identifiant dans une situation d'accident les dangers persistants et en mettant en œuvre les mesures de protection adaptées
2. Examiner une victime et reconnaître un saignement abondant, un étouffement, l'inconscience et l'absence de respiration
3. Alerter ou faire alerter les secours en respectant les consignes en cas d'accident donnant aux secours l'information pertinente et organisant leur accueil
4. Effectuer les actions appropriées à l'état de victime et assurer sa surveillance en cas de saignement abondant, étouffement, plaintes de sensations pénibles et/ou signes anormaux, plaintes de brûlures, plaintes de

## EN PARTENARIAT AVEC ORGANISME HABILITE FPC SUD OUEST

douleurs empêchant des mouvements, plaintes pour une plaie qui ne saigne pas abondamment, victime inconsciente qui respire, victime inconsciente qui ne respire pas

5. Eventuellement : adopter une conduite et des gestes adaptés aux risques spécifiques de l'entreprise

### ROLE DE PREVENTION

6. Situer son rôle de prévention dans l'entreprise  
7. Repérer des risques dans une situation de travail et agir ou proposer des actions de prévention  
8. Informer sa hiérarchie

### Le lieu

Dans vos locaux. La salle doit répondre aux caractéristiques suivantes :

- ✗ Il n'est pas indispensable qu'elle comporte plus d'une table. Si l'espace non occupée par les tables n'est pas suffisant pour les exercices au sol, celles-ci doivent pouvoir être enlevées.
- ✗ Le formateur a besoin de 6m<sup>2</sup> et chaque stagiaire de 1m<sup>2</sup> sans table. L'espace pour les mises en situations varie de 6m<sup>2</sup> pour 4 stagiaires à 10m<sup>2</sup> pour 10 stagiaires.
- ✗ Elle doit être équipée d'une chaise par stagiaire plus une pour le moniteur
- ✗ Le sol doit être en suffisamment bon état pour que les stagiaires puissent s'y allonger (nous fournissons des couvertures évitant d'être en contact direct avec le sol)
- ✗ L'environnement sonore doit être compatible avec une formation

Lorsque la formation à lieu dans vos locaux, il est intéressant que les stagiaires puissent se rendre dans les lieux de travail lorsqu'ils sont à proximité, pendant la dernière demi-journée de formation (environ 20 mn).

**Dans ce cas, merci d'avertir si nécessaire le formateur des EPI qu'il devra porter.**


**Les pré requis :** aucun

*NB : la formation SST ne peut avoir lieu avec un nombre de stagiaires inférieur à 4 : prévoyez si possible un nombre minimum de 5 stagiaires pour palier à une absence*

### Les outils pédagogiques

**Outils fournis par l'entreprise** (lorsque celle-ci dispose de ces informations et documents) :

- ✗ Le nom de l'interlocuteur au sein de l'entreprise auprès de qui s'informer sur l'organisation sécurité de l'établissement (responsable ou animateur sécurité, salarié compétent désigné ...)
- ✗ Le nombre total de SST formés au sein de l'établissement
- ✗ Le taux de fréquence et de gravité des accidents au cours de l'année antérieure (ou s'ils ne sont pas connus le nombre d'accidents)
- ✗ La liste des accidents de travail de l'année précédente ou de l'année en cours avec si possible la description des circonstances de l'accident. A défaut une copie des déclarations
- ✗ Lorsqu'il existe sous forme simplifié (quelques pages) le document Unique d'évaluation des risques et l'inventaire des mesures permettant de réduire ces risques

- 
- ✗ Les consignes en cas d'accident si vous en avez rédigées
  - ✗ Lorsque ceci ne figure pas dans le Document Unique ou les fiches de postes, le nom des produits chimiques CMR, corrosifs, toxiques et nocifs que les stagiaires peuvent être amenés à utiliser
  - ✗ Une liste des matériels de secours existant dans l'établissement (par exemple : lave œil, extincteur pour brûlure chimique, brancard, sac à membres ...)

Lorsque ces documents existent dans l'entreprise :

- ✗ Un exemple de procédure de suppression de danger, mise en sécurité ou de consignation d'une machine ou d'un équipement

## EN PARTENARIAT AVEC ORGANISME HABILITE FPC SUD OUEST

- ✗ Afin que les stagiaires puissent demander la suppression des dangers en respectant les procédures internes, une liste des équipements faisant l'objet de procédures particulières de suppression des dangers, mise en sécurité ou de consignation avec indication éventuelle des personnes habilitées à les mettre en œuvre.
- ✗ Les procédures de signalement des soins dispensés par les SST, des presque-accidents ou échappées-belles, des risques. Un exemplaire vierge de ces formulaires

A défaut de ces éléments :

- ✗ A qui et comment le SST doit-il signaler les soins qu'il a dispensé ?
- ✗ A qui et comment doit-il faire connaître les situations dangereuses qu'il a détectées ?
- ✗ A qui doit-il communiquer les propositions d'amélioration de la sécurité qu'il pourrait-être amené à formuler ?

*NB : l'intervenant est soumis à une obligation de confidentialité.*

### Autres outils pédagogiques

- ✗ Le plan d'intervention sur magnets
- ✗ Films pédagogiques de l'INRS : « La raison des gestes », « Histoires ordinaires », « NAPO : Pas de quoi rire ! », « Attention produits chimiques » et autres films.
- ✗ Malette pédagogique INRS, matériel pour les simulations
- ✗ Tapis et draps pour le travail au sol
- ✗ Une maquette articulée montrant l'intérêt de la libération des voies aériennes et celui de la mise en PLS
- ✗ Film DFI CREATION sur les Gaspes
- ✗ Mannequins adultes, enfants, nourrissons
- ✗ Défibrillateur utilisable en DSA et DEA

### Les méthodes pédagogiques

- ✗ Démonstration et explication des gestes
- ✗ Exercices individuels
- ✗ Cas concrets permettant l'évaluation de la compétence des stagiaires